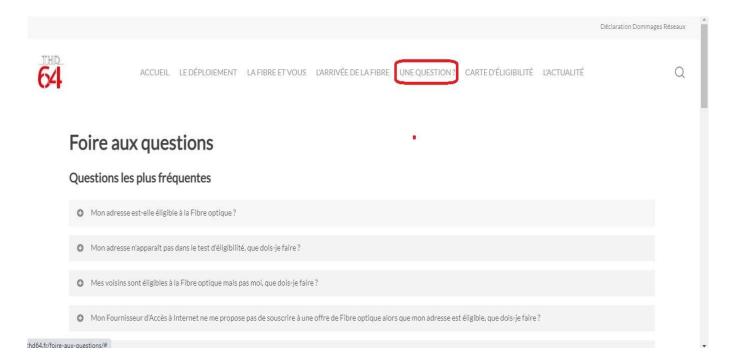




Afin de répondre à toutes les questions, THD 64 a mis en place un site internet destiné aux habitants (quel que soit son opérateur) : http://thd64.fr/

1 - Trouvez votre réponse en tapant : http://thd64.fr/une-question/

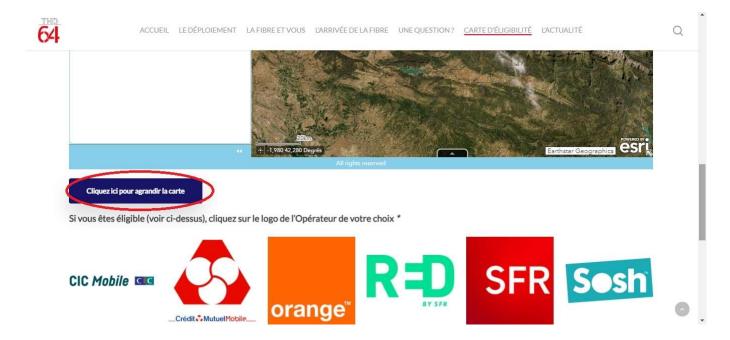


Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez joindre directement THD 64 via le formulaire de contact ci-dessous



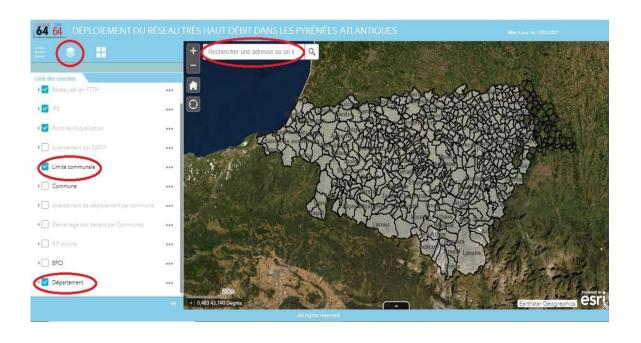
2 – Vérifier votre éligibilité sur la carte : http://thd64.fr/carte-deligibilité/

Vous pouvez agrandir la carte pour une meilleure visibilité.

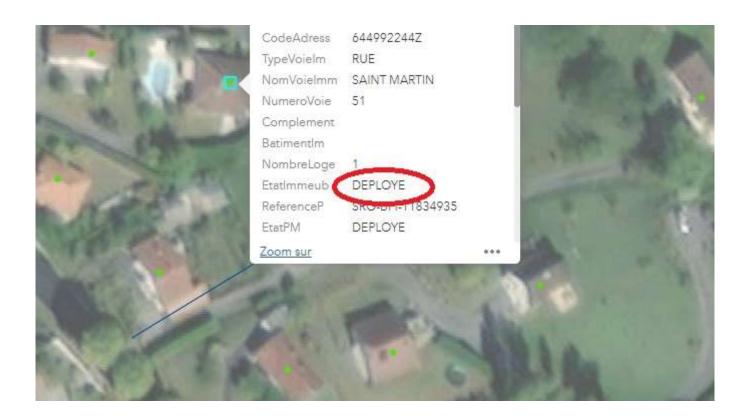


Vous pouvez:

- 1. Taper votre commune ou une adresse dans la barre de recherche
- 2. Décocher les éléments en bleu afin de mettre en évidence les informations que vous souhaitez visualiser



Si la maison de l'administré dispose d'une pastille verte, cela signifie que THD 64 a terminé le déploiement de la fibre.



L'opérateur commercial ne pourra effectuer le raccordement de l'abonné qu'à partir de la date de mise en service commerciale, imposée par le législateur (ARCEP)





3 – une maison oubliée?

Si la maison de l'administré ne dispose pas d'une pastille verte, et que les maisons autour en disposent, nous vous invitons :

A envoyer les documents ci-dessous à THD 64 en utilisant à l'adresse suivante : contact@thd64.fr

- le certificat d'adressage fourni par la mairie
- le numéro et la section de la parcelle cadastrale
- une vue aérienne de votre logement, depuis le site de thd64.fr si possible

Si l'adressage n'est pas terminé, il faudra attendre ce dernier afin que la mairie puisse fournir le bon certificat d'adressage.



Le délai de traitement d'une maison oubliée peut varier en fonction des problématiques rencontrées :

- 1. Nos équipes doivent analyser le problème : une prise oubliée implique des contrôles terrain et référentiels (plusieurs semaines selon le cas de figure)
- 2. Si le problème implique une intervention physique sur le réseau, nous devons programmer les travaux avec les demandes administratives inhérentes
- 3. Ensuite, nous remontons les informations d'éligibilité aux opérateurs
- 4. Les opérateurs doivent intégrer ces éléments dans leurs outils informatiques pour rendre commercialisable la prise (1 mois minimum)

Nous vous invitons à regarder sur le site de THD64 pour vérifier quand la pastille verte apparaîtra.

Fiche réflexe

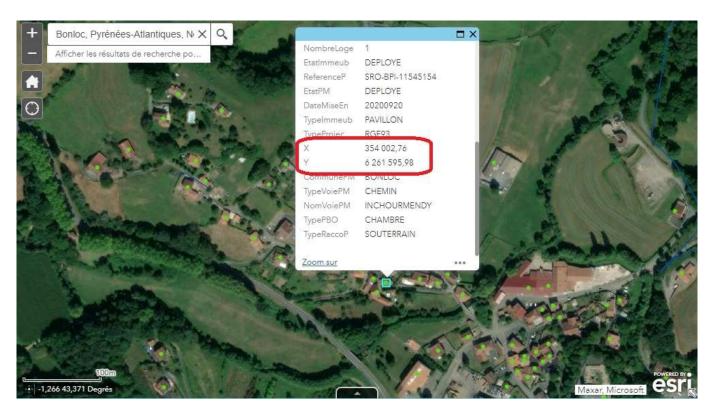
Numéro 2

4 – En cliquant sur la pastille verte, les informations inscrites dans le pavé ne correspondent pas à votre adresse communiquée par la mairie lors de l'adressage.

Vous devez fournir à votre opérateur les informations ci-dessous :



Certains opérateurs peuvent retrouver le logement avec les informations de géolocalisation ci-dessous. (à demander à l'opérateur commercial)



Si l'opérateur ne reconnait ni les informations parcellaires, ni les informations de géolocalisation, Il faudra alors que l'administré envoie à THD 64 en utilisant à l'adresse suivante : contact@thd64.fr

- le certificat d'adressage fourni par la mairie
- le numéro et la section de la parcelle cadastrale
- une vue aérienne de votre logement, depuis le site de thd64.fr si possible



5 - Signaler un dommage sur une armoire, un câble de fibres optiques etc.

Pour des câbles de fibres optiques décrochés ou arrachés, des armoires ouvertes ou détériorées etc.. : http://thd64.fr/declaration-dommages-reseaux/



Attention: Vous devez absolument renseigner les *Champs obligatoires



ACCUEIL LE DÉPLOIEMENT LA FIBRE ET VOUS L'ARRIVÉE DE LA FIBRE UNE QUESTION? CARTE D'ÉLIGIBILITÉ L'ACTUALITÉ

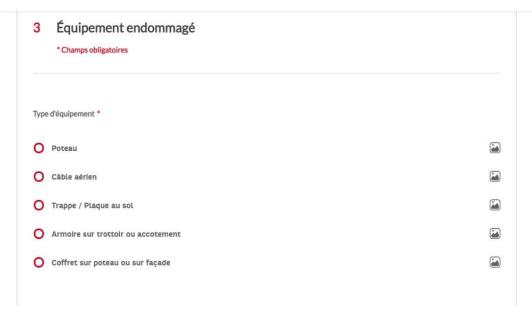
*Champs obligatoires	
	dans le menu déroulant ci-dessous, cela signifie que votre territoire n'est pas dans le
	tre prise en compte sur ce site. Nous vous invitons à contacter votre opérateur commercial
u votre mairie afin de connaître l'operateur d'infrasti onsulter le site : Carte des déploiements fibre (FttH)	ructure en charge du déploiement de la Fibre optique sur votre territoire. Vous pouvez aussi
stibulter to site. Cui te des deploiements noi e (i tti i)	
.dresse *	
.dresse *	
dresse *	
idresse *	

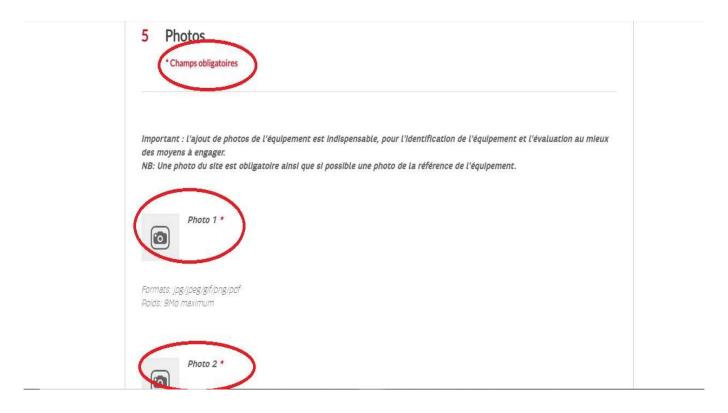
Fiche réflexe

Numéro 2



ACCUEIL LE DÉPLOIEMENT LA FIBRE ET VOUS L'ARRIVÉE DE LA FIBRE UNE QUESTION ? CARTE D'ÉLIGIBILITÉ L'ACTUALITÉ





Important

Vous devez joindre:

- obligatoirement 2 photos
- la référence de l'élément détérioré (en commentaire si possible)

6 - Problèmes de raccordement abonné

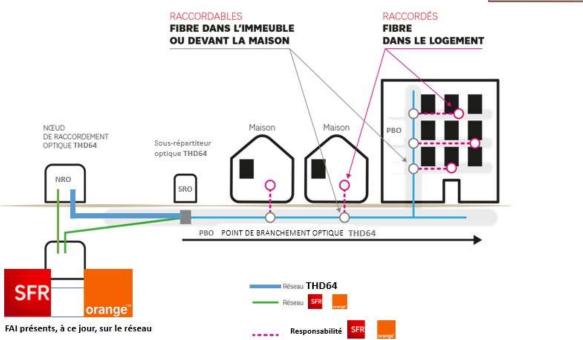
Certains administrés peuvent subir des problèmes de raccordement <u>après la souscription d'un abonnement avec l'opérateur commercial de leur choix</u> (SFR ou Orange à ce jour).

Ces problématiques doivent être traitées entre les opérateurs commerciaux (SFR ou Orange) et l'opérateur d'infrastructure (THD 64).

Vous trouverez ci-dessous le schéma des responsabilités sur le réseau départemental FTTH

RESPONSABILITES DU DEPLOIEMENT DU RESEAU FTTH





Concrètement, comment cela se passe :

- 1. L'usager s'abonne à une offre fibre avec l'opérateur commercial de son choix (aujourd'hui, SFR ou Orange)
- 2. Lors du RDV pour le raccordement du client, le technicien (mandaté par l'<u>opérateur commercial</u>) constate qu'il ne peut pas raccorder le logement.
- 3. L'opérateur commercial (SFR ou Orange) notifie l'échec du raccordement à THD 64.

 Par sécurité, Il est important que <u>l'abonné contacte directement son opérateur commercial</u> (SFR ou Orange) afin de lui signaler son échec au raccordement en complément du rapport d'intervention que le technicien doit envoyer à THD 64.
- 4. THD 64 lance un diagnostic et traite le problème (cette opération peut prendre plusieurs semaines)
- 5. THD 64 propose une résolution à l'opérateur commercial
- 6. Un nouveau RDV est programmé entre l'opérateur commercial et son client pour l'installation de sa ligne fibre optique



MERCI DE NE PAS DIFFUSER A VOS ADMINISTRES LES COORDONNES DES SALARIES DE THD 64 SVP